



## **VIOR OPTIONNE SA PROPRIÉTÉ DE LITHIUM LAC MIRABELLI À STRIA**

**MONTREAL, CANADA, le 2 mai 2023 - VIOR INC. (« Vior » ou la « Société »), (TSX-V: VIO, OTCQB: VIORF and FRANKFURT: VL51) – est heureuse d’annoncer qu’elle a signé une entente définitive (l’ « Entente ») avec Stria Lithium Inc. (« Stria »), pour sa propriété de lithium Lac Mirabelli (la « Propriété »), située environ 300 km au nord de la ville de Matagami, dans la région de la Baie-James, au Québec. La Propriété est constituée de 49 claims adjacents aux claims détenus par Brunswick Exploration Inc. et Li-FT Power Ltd.**

L’Entente définit les conditions entre Vior et Stria qui accorde à Stria un droit d’acquérir un intérêt indivis de 100 % dans la Propriété. L’Entente est soumise à la réception de toutes les approbations réglementaires incluant celle de la Bourse de croissance du TSX (« Bourse »).

### **Faits saillants de l’Entente:**

Stria a l’option d’acquérir un intérêt de 100 % dans la Propriété sur une période de 14 mois, après avoir :

- complété, avant le 21 septembre 2023, au moins 42 000 \$ de travaux d’exploration ainsi que déposé les rapports statutaires requis afin de maintenir la Propriété en bon état de conformité en vertu de la Loi sur les mines, Québec;
- effectué des paiements en espèces à Vior pour un total de 175 000 \$ sur une période de 14 mois;
- émis total de 950 000 actions à Vior sur une période de 14 mois.

Mark Fedosiewich, président et chef de la direction de Vior, a déclaré : « Nous sommes très heureux d’annoncer cette Entente avec un partenaire de qualité tel que Stria qui s’assurera de maintenir en bon état de conformité la Propriété ainsi que de donner toute l’attention nécessaire à cette Propriété pour en révéler son potentiel en lithium. Avec cette entente, les actionnaires de Vior auront l’opportunité de participer au succès d’exploration de cette Propriété non-stratégique et dormante depuis plusieurs années. »

### **Personnes qualifiées**

Le contenu technique divulgué dans ce communiqué de presse a été revu et approuvé par Laurent Eustache, vice-président exécutif et personnes qualifiées selon la Norme canadienne 43-101.

### **À propos de Vior**

Vior est une société d’exploration minière junior hybride basée au Québec dont la stratégie d’entreprise est de générer, d’explorer et de développer des projets de haute qualité dans des juridictions minières éprouvées et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et

l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements aurifères et de nombreux prospects de haute qualité.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Mark Fedosiewich  
Président et chef de la direction  
613-898-5052  
[mfedosiewich@vior.ca](mailto:mfedosiewich@vior.ca)  
[www.vior.ca](http://www.vior.ca)

Laurent Eustache  
Vice-président exécutif  
514-442-7707  
[leustache@vior.ca](mailto:leustache@vior.ca)

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

### **Énoncés prospectifs**

*Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croit, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la société à poursuivre son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.*